



## PV Assemblée générale ordinaire du 6 mars 2020

L'Abbé Président Pascal Barraudy ouvre la 171<sup>e</sup> assemblée générale de notre vénérable Abbaye.

Sont présents, 82 membres dont :

- Paul Mettraux (Abbé président d'honneur)
- Claude Regenass (Abbé président d'honneur)
- Jämes Burki (membre d'honneur)
- Pierre-André Capt (membre d'honneur)
- Olivier Golaz (membre d'honneur)
- Daniel Hunziker (membre d'honneur)
- Jean-Claude Sieber (membre d'honneur)
- Emmanuel Wicht (membre d'honneur)

25 membres se sont excusés

- |                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| - René Altenbach (Banneret)        | - Pascal Montemari     |
| - Pascal Alunni (Membre d'honneur) | - Johny Perera         |
| - Jean-Daniel Bessaud              | - Michel Perretten     |
| - Stéphane Burdet                  | - Pierre-Alain Pingoud |
| - Michel Chatagny                  | - Serge Ruchet         |
| - Pierre-Alain Demont              | - Jean-Pierre Schwab   |
| - Patrick Gigandet                 | - Didier Sieber        |
| - Philippe Gindre                  | - Patrick Sieber       |
| - Michel Giroux                    | - Georges Schenk       |
| - Raphaël Golaz                    | - Michel Veyre         |
| - Cédric Jaccaud                   | - Jean Wittwer         |
| - Philippe Jörg                    | - Christian Widmer     |
| - Patrick Lagger                   |                        |

L'Abbé remercie chaleureusement notre membre Pierre Duc qui nous a offert 12 bouteilles pour l'apéritif.

Aucune modification à l'ordre du jour n'est demandée.

Deux scrutateurs sont nommés en les personnes de Pascal Waeber et Nicolas Catillaz.

Le PV de l'assemblée générale du 1er mars 2019 est lu à l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

Au point 3, l'Abbé président nous lit le rapport d'activité 2019 dont on peut ressortir les points suivants :

- Les 17 avril, 1<sup>er</sup> mai, 22 mai et 4 juin se sont déroulés les tirs du challenge de la Jeune Suisse
- 7 juin 75<sup>e</sup> assemblée des délégués de la fédération des Abbayes vaudoises (P. Barraudi et C. Masson) couplée à la 200<sup>e</sup> de l'Abbaye d'Yverdon.
- 28 juin, traditionnel tournoi de pétanque entre les Conseils de notre Abbaye et celui de Vullierens. Renens à une fois de plus terminé sur le haut du podium avec A. Joly, R. Altenbach et P. Weaber.
- 6 juillet 5<sup>e</sup> Open de Pétanque à Ecublens qui a réuni environ 50 personnes. Triplette vainqueur : Alex Mustieles, Roland Brusqui et Yvan Gay.
- Nous avons participé aux délégations de quatre Abbayes, soit :
  - o 30 juin à Ecublens (P. Barraudy / N. Catillaz)
  - o 7 juillet à Préverenges (P. Besson / C. Masson)
  - o 19 août à Denges (A. Joly / A. Peneveyre)
  - o 8 septembre à Prilly (P. Barraudy / R. Altenbach)
- 6 octobre : journée familiale au refuge de Renens avec la présence de 70 convives.
- 18 et 19 octobre, séance extra-muros du Conseil pour l'organisation de la prochaine fête.
- 26 octobre se sont déroulés les tirs interconseils du Giron de la Venoge à Echandens.
- 9 novembre : assemblée générale du giron de la Venoge à Préverenges.

Au point 4, ce sont 4 nouveaux membres qui sont acceptés à par acclamation, soit MM.

- Marin Von Gunten (excusé)
- Alberto Mocchi (excusé)
- Antoine Perret
- Jimmy Rohrbach (excusé)

7 Démissions reçues

- Eric Bernard
- Daniel Divorne
- Jean-Claude Dupuis
- Pierre-Alain Favre
- Bertrand Gebhard
- François Isenring
- Roger Peytrignet

2 Radiations effectives

- Michel Mieville
- Stéphane Tauxe

Ainsi que 9 décès annoncés

- Serges Catillaz
- Sabit Jahija
- Jean-Pierre Meylan
- Rémy Pidoud
- Walter Reichlin

- Pierre Rossire
- Hubert Roubaty
- Peter Traber
- André Von Gunten

Le nouvel effectif de notre Abbaye est donc pour 2020 de 180 membres dont 15 membres honoraires et 13 membres d'honneur.

Au point 5, notre Trésorier Claude Margot nous lit son rapport très complet, dont il ressort après ajouts des recettes et déductions des charges, la fortune nette de notre Abbaye se montait un peu plus de CHF 98'441.98.

***Le rapport complet du Trésorier est joint à ce présent PV.***

Au point 6, ces comptes sont validés par les vérificateurs des comptes dont le rapporteur Louis Noël nous fait part dans son rapport.

L'assemble accepte ces conclusions à l'unanimité.

Au point 7, les vérificateurs se présentent comme suit :

- Johnny Perera – Rapporteur
- Louis Noël – Premier vérificateur
- Reymond Bovier – Deuxième vérificateur
- Gilles Rochat – Suppléant

Aux points 8 et 9, Les montants des cotisations de CHF 60.- pour les membres, CHF 50.- pour les membres honoraires et de la finance d'entrée de CHF 50.- restent inchangés et sont validés à l'unanimité par l'assemblée, tout comme les indemnités de CHF 100.- pour le trésorier et le greffier.

Au point 10, le responsable des tirs, Alain Joly, nous lit son rapport. Les points à ressortir sont les suivants :

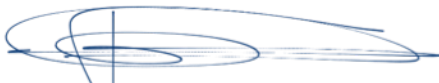
- Lors des 4 soirées de tirs d'entraînements à Vullierens, ce fut Alain Penevere avec 857 points qui remporta le Challenge suivi de Alain Joly (848) et Christophe Masson (842)
- Pour terminer ce point, au Tir Inter-conseil des Abbaye du Giron avec la victoire d'Echendens avec 792.2 points. Il est à remarquer l'excellente 4<sup>e</sup> place de notre Abbaye avec 728.8 points.

***Le rapport complet du responsable des tirs avec tous les résultats est joint à ce présent PV.***

Au point 11, il est présenté à l'assemblée la nécessité pour le stand de Vullierens de faire des travaux sur les lignes de tirs. Ainsi, le Conseil propose de financer ces travaux à hauteur de CHF 15'000.- en échange d'un droit d'utilisation gratuit et incompressible du stand sur 30 ans, soit 15 fêtes.

La discussion générale n'étant pas demandée, l'Abbé Président Pascal Barraudy clôt cette séance à 20h10 par un tonitruant « longue vie à la Jeune Suisse ».

Le Greffier

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pascal Golay

# **Assemblée générale de l'Abbaye «La Jeune Suisse»**

## **6 mars 2020**

### **Rapport du trésorier pour l'exercice 2019**

L'année 2019 étant une année de transition sans fête, les comptes n'ont pas donné lieu à des événements particuliers.

#### **Rapport général**

Les Fr. 11'508.20 de recettes sont conformes aux prévisions et restent parfaitement dans la ligne habituelle. En quelques mots, nous pouvons relever que notre traditionnel tournoi de pétanque nous a permis d'engranger un bénéfice de Fr. 703.20 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'780.00, l'arrivée de nouveaux membres représentent Fr. 250.- de finance d'entrée et les cotisations se montent à Fr. 10'500.-

Concernant les charges, les postes les plus importants demeurent l'assemblée générale (Fr. 3'498.65), la journée familiale (Fr. 1'016.95), les frais divers (Fr. 676.85), et suite au cadeau du fisc vaudois, nous avons dû payer des impôts pour un montant de Fr. 798.55, correspondant aux années 2015 à 2019, en effet au niveau cantonal, les associations et fondations sont exonérées de l'impôt sur le bénéfice tant que le bénéfice imposable n'excède pas 20'000 francs, ce qui est notre cas, par contre l'impôt sur le capital n'est pas perçu tant que les fonds propres ne dépassent pas 56'000 francs. Lorsque ceux-ci dépassent cette limite, l'impôt est dû conformément au barème de l'impôt sur la fortune applicable aux personnes physiques.

#### **Compte de résultat**

Le compte de résultat laisse apparaître des charges pour un montant de Fr. 7'159.70 pour des revenus s'élevant à Fr. 11'508.20, donnant pour l'année 2019 un résultat de Fr. 4'348.50.

Comme d'habitude le résultat de l'année 2019 sera viré au compte «Fond de manifestations».

### **Bilan de clôture**

Le bilan de clôture se résume de la manière suivante:

les actifs de Fr. 98'441.98 représentent les passifs suivants:

Fortune	Fr.	88'237.10
Fonds de manifestations	Fr.	5'441.68
Passif transitoire (électricité 4 <sup>e</sup> trimestre) (pub livret de fête)	Fr.	414.70

**Résultat 2019 (versé au compte manifestations) Fr. 4'348.50**

### **Budget 2020**

Pour l'année 2020, les plus grosses dépenses prévues sont celles liées à l'organisation de notre fête triennale budgétée à Fr. 24'000.-

Pour terminer, j'adresse de vifs remerciements à tous les membres qui paient fidèlement leur cotisation, et à ceux qui ont du retard je les encourage vivement à les payer dès que possible, 2020 étant une année de fête, être à jour avec ses cotisations est une des conditions pour y participer, j'adresse également mes remerciement à la Commission de vérification des comptes qui n'a pas failli à sa mission en effectuant son travail avec son sérieux habituel.

Je reste à votre disposition pour toute question et je vous remercie de votre attention.

Abbaye «La Jeune Suisse»  
Claude Margot  
Trésorier



**ABBAYE  
LA JEUNE SUISSE  
RENENS**

Case postale - 1020 Renens VdI  
www.abbayerenens.ch

Société d'Abbaye «*La Jeune Suisse*» Renens *fondée en 1849*

Lausanne, mars 2020

## Rapport de la commission des tirs Exercice 2019

Monsieur l'Abbé-Président,  
Messieurs les membres d'honneur, Messieurs et chers amis,

### Tirs d'entraînements et challenge interne

Je commence comme chaque année par les tirs d'entraînements et challenge de la Jeune Suisse. Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont prêté main forte lors de ces soirées, ainsi que les membres de l'abbaye de Vullierens.

La participation a augmenté un tout petit peu. Malheureusement plusieurs ne sont venus qu'une seule fois et donc ne seront pas classés. Dommage, car certains ont fait un bon résultat lors de cette unique participation.

Pour rappel le challenge est basé sur le total des deux meilleures passes de 5 coups à 100 points exécutées lors de deux dates différentes d'entraînement.

Comme l'année passée je vous donnerais les 7 premiers.

Voici les résultats :

13	René Altenbach	0	0	230	0	230
12	Pascal Barraudy	0	0	286	0	286
11	Bruno Hartmann	0	326	0	0	326
10	Pascal Golay	0	329	0	0	329
9	Damien Lepori	0	330	0	0	330
8	Pascal Besson	0	386	0	0	386
7	Julien Nikles	0	348	0	387	735
6	Daniel Nikles	0	301	372	408	780
5	Nicolas Catillaz	0	390	403	320	793
4	Pierre-Alain Pingoud	423	408	0	0	831
3	Christophe Masson	0	413	429	375	842
2	Alain Joly	419	415	424	424	848
1	Alain Peneveyre	444	413	0	0	857

Le challenge est donc attribué pour 2019 à : **Alain Peneveyre avec 857 points, félicitations.**

Pour cette année 2020, Vous aurez la possibilité de participer à ce challenge et en même temps de vous entraîner et de régler si nécessaire votre fusil pour notre fête triennale du 27 juin.

Voici les dates : **Le mercredi 6 mai, le mardi 26 mai, le mardi 9 juin et le mercredi 17 juin.**

Ces dates sont indiquées sur le site.

Je répète comme chaque année à nos membres qui sont astreints aux tirs militaires, que vous avez la possibilité de joindre l'utile à l'agréable, en profitant de ces soirées pour vous acquitter de cette obligation.

Je vous précise encore que lors de ces soirées la société de tir de Vullierens organise une agape bien appréciée qui nous permet de passer un bon moment de convivialité.

La commission de tir sera présente à toutes les soirées pour coacher ceux qui le veulent.

## Tir inter-conseils des Abbayes du Giron de la Venoge

Le Tir inter-conseils des Abbayes du Giron de la Venoge organisé par l'Abbaye des agriculteurs de Préverenges s'est déroulé le 26 octobre 2019 à Echandens.

Votre conseil s'est déplacé en force et motivé comme chaque année. les tireurs présents : Notre abbé Pascal Barraudy, notre lieutenant d'Abbé Christophe Masson, Alain Peneveyres, Nicolas Catillaz, Pascal Besson, Pascal Waeber, notre Banneret René Altenbach et votre serviteur.

Arrivé sur place, il a fallu patienter une bonne heure afin que le brouillard se dissipe et nous laisse voir les cibles. A cause du retard, certains tireurs n'ont pas attendu et de ce fait, 3 Abbayes n'avaient plus assez de tireurs pour être classées. Le classement par groupe se fait à la moyenne des 5 meilleurs tireurs de chaque Abbaye.

En ce qui concerne La Jeune Suisse, tous les tireurs sont restés et ont participé.

Voici les résultats :

**Au classement de groupe des Abbayes**, à la première place l'Abbaye des Agriculteurs d'Echandens avec la magnifique moyenne de 792.2 points, 2<sup>ème</sup> l'Abbaye des Laboureurs de Bussigny avec 782 points 3<sup>ème</sup> L'abbaye des Patriotes d'Ecublens avec 734.2 points. La Jeune Suisse se classe 4<sup>ème</sup> avec la belle moyenne de 728,8 points.

**Classement individuel** : 1<sup>er</sup> Lionel Wüthrich D'Echandens avec 862 points appuyé par un 100 et un 95, 2<sup>ème</sup> Samy Pache avec 862 points aussi mais appuyé par 2 fois 94, 3<sup>ème</sup> Romain Blum de Lonay avec 845 points. Maintenant pour votre conseil 7<sup>ème</sup> à égalité avec le 6<sup>ème</sup> votre serviteur avec 823 points mais départagé au coup profond avec un 96 contre un 97. Ensuite 10<sup>ème</sup> Christophe Masson avec 802 points, 12<sup>ème</sup> Alain Peneveyre avec 800 points, Ensuite nous devons faire un petit pas pour trouver à la 39<sup>ème</sup> place Nicolas Catillaz avec 640 points et un pas de géant pour trouver le dernier classé, mais toujours le premier pour nous, notre Abbé Pascal Barraudy à la 50<sup>ème</sup> place avec 579 points. Je vais épargner les 3 derniers qui sont derrière notre Abbé. Les malheureux.

**Au classement du coup profond** : 1<sup>er</sup> Jacky Leimgruber de St-Sulpice avec un 100 appuyé par un 96, 2<sup>ème</sup> on retrouve Lionel Wüthrich D'Echandens avec un 100 appuyé par un 95, 3<sup>ème</sup> Armand Bovay de Bussigny avec un 99 appuyé par un 97. Pour La Jeune suisse 8<sup>ème</sup> Christophe Masson avec un 96 appuyé par un 94, 10<sup>ème</sup> votre serviteur avec un 96 appuyé par un 91 et 20<sup>ème</sup> Alain Peneveyre avec un 94 appuyé par un 93.

## Tir Fête triennale

Comme chaque fois la journée du **Samedi 27 juin** est dédiée au tir au stand de Vullierens. Les tirs auront lieu de 09.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00. Pour ceux qui ne pourraient pas les faire le samedi une séance avancée est prévue le **Mercredi 24 juin, de 17.00 à 20.00 heures**.

Il n'y a pas de changement au plan de tir habituel : la cible **Société**, avec 5 coups à 100 points permettra de désigner le 1<sup>er</sup> roi au total des points et un 2<sup>e</sup> roi, au coup centré. Un prix sera attribué aux 10 premiers et une distinction à tous ceux qui obtiendront (405 points au fas 90 et 57/02, 425 points au fass 57/03 ) selon les plans de tir de Fédération des Abbayes Vaudoises.

Le roi de la **Cible Jeune suisse** sera déterminé à l'addition des 3 meilleures passes de 3 coups par passe, avec rachats possible.

Je me réjouis déjà de vous retrouver nombreux à Vullierens pour cette journée.



Comme toujours la priorité sera la sécurité, et pour que tout se passe bien, je sais que je pourrais compter sur votre compréhension, et que vous réserverez un bon accueil aux volontaires qui vous rappellerons si nécessaire, quelques précautions et manipulations obligatoires aux alentours et à l'intérieur du stand.

Nous cherchons encore des bénévoles comme secrétaire aux cibles le samedi 27 juin, merci de venir vous annoncer pour les intéressés.

Je passe maintenant la parole à Pascal Besson pour les transports et l'animation au stand.

### **Votations du 19 mai 2019 arrêté fédéral : directives sur les armes**

Comme vous êtes tous au courant le nouvel arrêté fédéral sur les armes a passé lors de la votation du 19 mai dernier. Je vous ai préparé un petit résumé avec les questions les plus posées suite au résultat.

Les armes d'ordonnance personnelles peuvent être acquises avec les mêmes conditions que jusqu'ici à l'issue du service militaire - indépendamment de la taille du chargeur. Seul un permis d'acquisition d'armes est nécessaire.

Pour les Fass 57 et 90 modifié en semi-automatique et non perçu directement de l'armée (revente à un tiers) Une autorisation exceptionnelle est nécessaire depuis le 15 août 2019 pour l'achat d'une telle arme indépendamment de la taille du chargeur. Les tireurs sportifs peuvent bénéficier de l'autorisation exceptionnelle facilitée à cet effet.

Je possède une arme à feu à la maison dont l'acquisition requiert désormais une autorisation exceptionnelle. Que dois-je faire?

Vous pourrez conserver cette arme. Si l'arme est déjà enregistrée dans un registre cantonal des armes, vous n'avez rien à faire, même si vous l'avez reprise directement de l'armée. En revanche, si ce n'est pas le cas, vous avez trois ans pour déclarer la possession de l'arme auprès de l'autorité compétente de votre canton de domicile (en règle générale l'office cantonal des armes). Aucuns frais ne sont prévus pour la déclaration auprès de l'office cantonal des armes.

En tant que tireur sportif, je souhaite acquérir une arme visée par le projet de loi. Qu'est-ce qui changera pour moi?

En tant que tireur sportif, vous pourrez toujours acquérir de telles armes. Pour cela, vous devez simplement remplir les conditions applicables à l'acquisition d'armes en vertu du droit en vigueur, et satisfaire désormais à l'une des deux exigences suivantes afin d'obtenir une autorisation exceptionnelle pour l'arme en question:

Être membre d'une société de tir, **ou** pouvoir prouver à l'autorité cantonale compétente que vous utilisez régulièrement votre arme à feu pour le tir sportif. Par "régulièrement", on entend cinq séances de tir en l'espace de cinq ans.

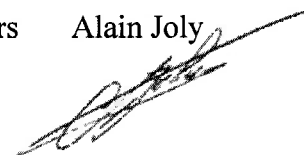
Comment prouver que je pratique régulièrement le tir?

Les membres d'une société de tir doivent le prouver cinq ans et dix ans après la délivrance d'une autorisation exceptionnelle. La preuve de la pratique régulière du tir, peut être apportée au moyen d'un formulaire, du livret de service ou du livret de performances militaire. Elle doit être fournie après cinq et dix ans. En ce qui concerne notre Abbaye, votre commission des tirs peut vous fournir ce formulaire. Les moniteurs de tir présents lors de toutes les séances de tir sont habilités à vous le remplir. Nous sommes bien entendu à votre disposition pour plus d'information si nécessaire ou vous aider.

Pour terminer mon rapport, je tiens à signaler que notre membre d'honneur Serge Ruchet, a fait don de son fusil personnel à l'Abbaye. Je propose pour le remercier de l'applaudir.

Je vous remercie de votre attention.

Le responsable des tirs     Alain Joly



Point 12 de l'ordre du jour.

### **Stand de tir de Dullierens**

Comme vous l'a expliqué notre Abbé, d'importants travaux de rénovation et mise en conformité, seront effectués cette année. Pour commencer, des récupérateurs de balles seront installés au début du mois de mars ceci avant notre premier tir d'entraînement. Cette installation est obligatoire jusqu'à fin 2020. Ensuite les 18 et 19 mai les écrans de contrôle seront remplacés par des nouveaux systèmes plus précis au marquage des coups, et plus facile d'utilisation pour les secrétaires. Nous aurons de ce fait, 3 tirs d'entraînement avec le nouveau système de marquage avant notre fête triennale, afin de se familiariser à ces changements, et c'est pourquoi je vous conseille vivement d'y participer.